

Nouvelle-Calédonie

-----  
Conseil Economique et Social  
-----

Nouméa, le 27 juillet 2007

VCEU N°03/2007

relatif à la filière avicole en Nouvelle-Calédonie



Le conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie, conformément à l'article 155 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 03/CP du 05 novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° O2-CES/2005 du 19 mai 2005 portant règlement intérieur du conseil économique et social,

Vu l'autosaisine en date du 24 mai 2005, de monsieur Raymond GUEPY, conseiller économique et social, *relative à la filière avicole en Nouvelle-Calédonie*,

Vu l'avis du bureau du conseil économique et social en date du **24 juillet 2007**,

A adopté lors de la séance plénière en date du **27 juillet 2007**, les dispositions dont la teneur suit :

# SOMMAIRE

## I - INTRODUCTION

### *II – Etat des lieux de la filière avicole en Nouvelle-Calédonie et constats*

#### A. Etat des lieux de la filière avicole en Nouvelle-Calédonie

1. la présentation de la filière
2. une production croissante de viande de volailles
3. la commercialisation de viande de poulet local
4. les importations

#### B. La situation de la filière avicole dans les provinces Nord et Iles Loyauté

1. en province Nord
2. en province Iles Loyauté

#### C. Les constats concernant la filière avicole en Nouvelle-Calédonie

### *III – Propositions communes à l'ensemble de la filière avicole en Nouvelle-Calédonie*

- A. les mesures communes à toutes les filières de productions locales
- B. les mesures communes à la filière avicole calédonienne

## IV - CONCLUSION

### *Annexes*

## *1 – INTRODUCTION*

Sous les feux de l'actualité, la filière avicole subit depuis plusieurs années, des revers au niveau européen et mondial. En effet, l'épizootie<sup>1</sup> de grippe aviaire a gravement affaibli un secteur en pleine mutation et restructuration. Largement médiatisé, cet épisode n'a pu échapper à la Nouvelle-Calédonie, compte tenu de sa proximité particulière avec l'Asie.

C'est dans ce contexte, que s'inscrit la poursuite des travaux du conseil économique et social, concernant les filières d'élevage en Nouvelle-Calédonie. L'institution ouvre le deuxième volet de cette étude relative à la filière avicole pour s'intéresser plus particulièrement à la production de poulets et de ses dérivés, considérée comme étant la première protéine animale consommée par les calédoniens.

Ainsi, il est nécessaire de mesurer les enjeux d'une telle production, en élaborant un état des lieux de la filière afin de proposer des évolutions qui pourraient assurer, à terme, une autonomie alimentaire de la Nouvelle-Calédonie.

## *II – Etat des lieux de la filière avicole en Nouvelle-Calédonie et constats*

A l'issue des diverses auditions, **le conseil économique et social émet** différents constats relatifs à la filière avicole afin de déterminer les contours de son avenir : l'émergence d'une filière calédonienne de poulets congelés et d'une production de poulets frais.

### A / Etat des lieux de la filière avicole en Nouvelle-Calédonie

#### 1. la présentation de la filière

Selon le recensement général agricole (RGA) de 2002, les volailles seraient présentes sur toute la Nouvelle-Calédonie, dans 1 859 « exploitations », se répartissant en petites structures d'autoconsommation et dans des élevages à vocation commerciale. Ainsi, en province Sud, sept élevages représentent 95% de la production commerciale calédonienne.

Il existe en Nouvelle-Calédonie une vingtaine d'élevages de poules pondeuses, dont 5 à caractère industriel, dans la province Sud qui concentrent 99% de la production calédonienne. Le cheptel total moyen de poules pondeuses dans ces 5 élevages est d'environ 110 000 têtes. La production d'œufs en 2004 s'est élevée à près de 2,7 millions de douzaines dont une petite partie a été utilisée à destination de la transformation (biscuiterie...). Ce niveau de production confirme à nouveau l'autosuffisance calédonienne en matière de consommation d'œufs frais. (**cf annexe n°1**).

---

<sup>1</sup> Epizootie : maladie contagieuse qui atteint un grand nombre d'animaux.

La production locale de poulets provient essentiellement de deux types d'élevages : le standard et le fermier. Cette production locale a fortement progressé durant la dernière décennie (+ 78 % en volume, + 130 % en valeur).

## 2. Une production croissante de viande de volailles

Il convient de faire la distinction entre la filière avicole « œufs » et la filière avicole « chair ». Hormis pour ce qui concerne l'accoupage, c'est-à-dire la production de poussins, les deux filières sont complètement différenciées.

La première est autonome (pas d'aides à l'écoulement des produits, pas d'aides à l'investissement, car étant considérée comme une filière « saturée »), avec une organisation cohérente des professionnels : « le syndicat des aviculteurs » regroupant les 5 plus gros élevages de poules pondeuses du marché local, et cela malgré la compétition commerciale qu'ils se livrent sur le marché. Cependant des mises aux normes sanitaires et environnementales s'avèrent nécessaires.

Par contre, le développement de la filière « chair » bénéficie de mesures d'aides importantes et fortement différenciées en fonction des provinces : aides à l'investissement, aides à l'écoulement des produits, aides aux transports vers les abattoirs, aides à la qualité, qui peuvent varier du simple au quadruple. Ce manque de politique commune dans les différents aides provinciales ne pouvant que nuire aux producteurs qui font des efforts pour essayer de survivre dans ce contexte où tous ne peuvent pas être considérés comme « étant sur un même pied d'égalité ». En outre, il n'existe aucune organisation cohérente entre les professionnels, ce qui ne peut que nuire à leur action face aux pouvoirs publics. Enfin dans cette filière, seule la province Sud a établi un véritable « cahier des charges » dont commence d'ailleurs à s'inspirer la province Nord pour le « GIE Méru ».

**Le conseil économique et social constate** que les productions avicoles ont un poids important dans l'économie calédonienne. En 2006, la filière avicole représente 17% de la production agricole finale (hors aquaculture et filière bois), en troisième position après les légumes et les bovins. **(cf annexes n°2).**

En 2006, la production avicole locale, en terme de valeur, est composée à 60% par des œufs de consommation, à 35% par des poulets et poules de réforme, les 5% restant représentent les autres viandes de basse-cour. 84% des importations de produits avicoles, en valeur, concernent la viande de poulets. Malgré l'augmentation de la production locale, les importations de viande de poulets ont fortement progressé ces dernières années, passant de 5 490 tonnes en 1996 à 7 460 tonnes en 2005 soit 1,1 milliard de F.CFP. Toutefois, une certaine baisse est enregistrée pour l'année 2006, avec 6 815 tonnes importées, soit 965 millions de F.CFP. **(cf annexes n°3)**

### 3. la commercialisation de viande de poulet local

La viande de poulet provient de deux types d'élevages : les élevages de poulets de chair (standards, fermiers, coquelets, chapons ...) qui représentent 85% de la production et les élevages de poules pondeuses qui fournissent le marché de la viande de poules réformées qui représentent 15% de la production. La production locale a fortement progressé en 10 ans, de 66% en volume et a doublé en valeur (**cf annexes n°3**).

Les abattages de poulets de chair ont augmenté de 77% en 10 ans, alors que les quantités commercialisées de poules de réformes restent pratiquement stables.

### 4. Les importations de viande de poulet (cf annexe n°4)

Ces importations poursuivent leur progression, en effet, ces dernières représentaient en 2006, 15% des importations des produits agricoles. Elles se situent au troisième rang des importations, après les produits laitiers et les céréales. En 10 ans, ces importations ont augmenté de 38% en volume, restant toutefois stables en terme de valeur, malgré de fortes fluctuations.

Le poulet importé congelé est considéré comme la protéine sociale accessible du fait de son faible prix. C'est la viande la plus consommée en Nouvelle-Calédonie, soit 36 kg/habitant.

## B / La situation de la filière avicole dans les provinces Nord et Iles Loyauté

**Le conseil économique et social met** en exergue les spécificités de chaque province concernant la situation de la filière avicole dans ces régions, à savoir :

### 1. en province Nord

L'aviculture représente 0,4% de la production agricole finale de la province Nord (hors aquaculture et bois), soit 0,4% du chiffre d'affaires de la filière avicole de la Nouvelle-Calédonie. (**cf annexe n°5**)

Par ailleurs, l'aviculture en province Nord reste un secteur de développement économique à condition d'en appréhender ses forces, ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces, à savoir :

| FORCES  | FAIBLESSES   | OPPORTUNITES  | MENACES  |
|---|--|---|--|
| <p>De nombreux promoteurs souhaitent se lancer dans la production de poulets de chair et d'œufs pour fournir les marchés de proximité</p> <p>Une filière « poulet fermier bio » démarre sur la côte Est, portée par la groupement de producteurs MERU</p> <p>Il existe une demande locale de volailles et d'œufs fermiers</p> <p>Un bon encadrement sanitaire est assuré par les vétérinaires de la DDE-E</p> | <p>L'éloignement des élevages pour les approvisionnements et pour la commercialisation des poulets sur Nouméa, influe négativement sur les coûts et la qualité et rend plus difficile les relations commerciales</p> <p>La concurrence du poulet congelé maintient des prix bas et peu rémunérateurs</p> <p>Un manque d'indentification claire de la qualité des poulets induit une confusion chez le consommateur</p> | <p>Le GIE MERU sera le premier à produire du poulet certifié AB (agriculture bio).</p> <p>La croissance prévisible de la population liée à l'usine du Nord entrainera une augmentation de la demande en volailles et œufs fermiers.</p> | <p>Les producteurs de poulets fermiers de la province Sud peuvent se développer et être en meilleure situation d'approvisionner le marché.</p> |

(Source 2005, DDE-E de la province Nord)

Ainsi, la direction du développement économique et de l'environnement (DDE-E) de la province Nord tente de structurer ce secteur par la mise en place d'une filière « volailles fermières BIO » sur la côte Est, pilotée par le GIE MERU. De fait, **le conseil économique et social s'interroge** sur la mise en œuvre de la certification BIO et l'autorité habilitée à contrôler ainsi qu'à délivrer cette norme. En outre, ce tableau n'étant pas réactualisé à ce jour, un conseiller signale que l'appellation BIO aurait été abandonnée par le GIE MERU au profit de la dénomination « produits fermiers ».

De plus, une aide est fournie sur la base d'une unité de production standard, pour l'installation de projets modestes visant la vente de proximité.

S'inscrivant dans une stratégie globale, la province Nord déploie des mesures d'accompagnement afin de contribuer au renouveau de cette filière encadré par un calendrier d'objectifs, tels que :

| STRATEGIE   | Actions d'accompagnement   | CALENDRIER   |
|---|--|--|
| <p><u>- Le développement de l'aviculture se structure autour du GIE MERU</u></p><br><p><u>- Les projets visant les marchés de proximité peuvent être aidés sur la base d'une unité de production standard</u></p> | <p>La province Nord accompagne le GIE MERU dans le démarrage et le développement d'une filière « poulet fermier BIO » sur la côte Est, centrée sur la région de Poindimié.</p> <p>Les nouveaux projets sont aidés qu'à la condition préalable de recherche de complémentarité avec la filière de la côte Est et sans risque de concurrence manifeste.</p> <p>La province étudie la mise en place d'une structure commerciale se chargeant du déplacement et de la promotion des produits de la province Nord : poulets, ignames, miel, fruits etc....</p> <p>Les promoteurs visant les marchés de proximité et ayant besoin de savoir faire sont soutenus par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un suivi d'une formation préalable par le promoteur,</li> <li>- Après validation de la formation le promoteur peut demander à bénéficier du module initial avicole,</li> <li>- A l'issue de cette formation, le promoteur peut envisager un développement de son activité dans le cadre du marché de proximité.</li> </ul> <p>Ce module avicole contribue au traitement des dossiers types dont le montage, l'instruction et le suivi sont allégés. Un bilan de ces derniers sera réalisé une fois par an afin de mesurer leur impact sur le marché de proximité.</p> | <p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <p>Réalisation de toutes les infrastructures : en 2005</p> <p>Mise en place d'une formation pour les adhérents : en 2005</p> <p>Le démarrage effectif de la production : en 2005</p> <p>Un 2<sup>ème</sup> groupe engagé dans la réalisation du kit avicole : 2005</p> <p>Mise en œuvre des indicateurs de suivi</p> |

(Source 2005, DDE-E de la province Nord)

## 2. en province Iles Loyauté

Le recensement général de l'agriculture (RGA) de 2002 chiffrait les effectifs de volailles à 2 548 têtes réparties sur 97 élevages, dont 3 de plus de 100 têtes, le plus grand cheptel disposant pour sa part de 120 têtes, ces derniers ne concernant que des productions d'œufs. De 1991 à 2002, les techniciens ont constaté une diminution des effectifs de 80%.

Ainsi, plus de 40 projets n'ont pas abouti depuis la provincialisation. L'hypothèse avancée afin d'expliquer cet échec résiderait dans le manque de rentabilité économique au niveau de la filière du poulet de chair, confronté à la concurrence du poulet congelé et ses prix imbattables. De fait, cette situation rend illusoire toute tentative de substitution par une production locale équivalente. De plus, le secteur tertiaire très attractif par ses salaires, détourne une partie de la population agricole.

Cependant, depuis le dernier recensement, trois éleveurs se sont lancés dans la production d'œufs. Avec près de 3 500 pondeuses, Maré est actuellement en autosuffisance au niveau de la demande d'œufs et même excédentaire, puisque l'un des élevages exporte une partie de sa production sur Nouméa, en jouant la carte de la qualité et du bio dont la certification officielle reste à définir. *(source DDE-E de la province des Iles Loyauté). (cf annexe n°6)*

### C / les constats concernant la filière avicole en Nouvelle-Calédonie

**Le conseil économique et social met en exergue** qu'en tant que première protéine animale consommée, le poulet est un aliment essentiel pour la population locale, qualifiée de stratégique par les services concernés. En outre, **il remarque** que la raréfaction des sources d'approvisionnement au niveau mondial contribue à maintenir le pays dans une dépendance alimentaire forte. Ce phénomène sera accentué en cas de développement d'une épidémie dans la zone pacifique.

Par ailleurs, **le conseil économique et social relève** que les garanties sanitaires d'élevages au niveau des fournisseurs internationaux sont difficilement identifiables au regard des normes sanitaires exigées en Europe. Cependant, un contrôle phytosanitaire est exercé à l'entrée des produits en Nouvelle-Calédonie.

D'autre part, **le conseil économique et social s'interroge** sur les conditions de production des poulets importés. En effet, un poulet congelé importé revient aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, à un prix CAF hors douane à 145 F.CFP/kg d'où un prix de vente de 353 F.CFP/kg.

Ainsi, au niveau local, la lutte apparaît bien inégale puisque, le prix du poulet de chair calédonien est de 650 à 850 F.CFP/kg chez le producteur et vendu au détail à 1 180 F.CFP/kg.

Conscientes que les volumes traités sont incomparables, **le conseil économique et social signale** malgré tout, la possibilité de prendre des parts de marché au niveau de la production du poulet frais, eu égard à l'augmentation constante de cette consommation, soutenue par les demandes d'exigence du consommateur relatives à la qualité du produit.



En outre, **le conseil économique et social observe** que l'application stricte de la réglementation concernant la restauration collective, selon le principe de précaution (*conformément aux délibérations n°155 et n°156 du 29 décembre 1998 relatives à la salubrité des denrées alimentaires et réglementant les critères et les normes de la salubrité des denrées alimentaires*), entraîne une restriction de l'utilisation des œufs frais dans ce secteur, au profit d'aliments manufacturés importés entre autre, sous forme de poudre d'œufs ou de coulée d'œufs. De fait, **il estime** que les consommateurs sont peu informés de telles pratiques. De plus, **le conseil économique et social indique** que les producteurs locaux tentent de s'organiser face à cette nouvelle concurrence en développant une industrie de transformation d'œufs frais. (*cf annexe n°7*).

Par ailleurs, **le conseil économique et social constate** que le manque de mutualisation des moyens nuit au développement de la profession. Ce phénomène affecte plus particulièrement la distribution des produits, où le « chacun pour soi » règne en maître. En conséquence, les grandes surfaces tirent abondamment partie de cette désorganisation en exerçant une pression sur les prix au niveau de l'achat au producteur.

Parallèlement, **le conseil économique et social observe** que les fluctuations de la production locale de maïs obligent les aviculteurs à compléter la nourriture des poulets en associant du blé importé qui induit une charge supplémentaire, sachant que le premier poste de dépenses dans une exploitation avicole est la nourriture des animaux. Ainsi, un surcoût au niveau du prix au consommateur est engendré.

Néanmoins, **le conseil économique et social souligne** le travail accru et concerté des institutions, des services techniques ainsi que des producteurs afin de fédérer et de structurer la filière en permettant à la profession d'offrir au consommateur calédonien de vraies garanties de qualité. Toutefois, **il déplore** que cette initiative soit uniquement développée en province Sud, la province Nord soutenant pour sa part des projets de dimensions modestes. La province des Iles Loyauté ne dispose d'aucune filière de poulets de chair viable à ce jour. Seule l'autoconsommation et la production d'œufs sont recensées.

De surcroît, **le conseil économique et social rappelle** que les Iles Loyauté et plus particulièrement Lifou, sont soumises à une gestion stricte de l'eau. En effet, la fragilité de la lentille d'eau douce impose une rationalisation des projets agricoles dans le but de préserver cette dernière. Contrainte de développer une agriculture bio, dont la certification reste à définir, utilisant aucun engrais et pesticide chimique, l'aviculture dans cette région s'inspire de ces caractéristiques. En conséquence, il est nécessaire que les Iles Loyauté s'orientent vers des élevages en semi plein-air, favorisant le bien-être de l'animal, un gain de nourriture, une qualité de production garantie avec un impact environnemental réduit.

D'autre part, **le conseil économique et social note** que la race « bankiva<sup>2</sup> » présente sur les Iles Loyauté, confère un atout majeur au niveau de la lignée des élevages. A ce titre, le conservatoire des animaux de basse-cour soutient cette initiative de sauvegarde. (*annexe n°8*)

---

<sup>2</sup> Race de poule « bankiva » : le terme bankiva utilisé dans le langage commun, recouvre plusieurs sous espèces de poules sauvages dont une seule a le droit de porter le nom de « gallus gallus bankiva ». Race mère de toutes les poules.

### III – Propositions à l'ensemble de la filière avicole

Eu égard aux différentes observations sus mentionnées, **le conseil économique et social émet des propositions dans les secteurs suivants :**

#### A. les mesures communes à toutes les filières de productions locales

- ✿ élaborer un schéma directeur chiffré des filières de productions,
- ✿ adapter les réglementations aux réalités du marché calédonien,
- ✿ réaliser une étude ciblée sur la consommation des ménages dans ce domaine,
- ✿ mettre en œuvre une politique de protection du marché local,
- ✿ établir une politique commune d'harmonisation des aides économiques au niveau des provinces,
- ✿ mettre en place une politique de soutien au développement des filières de productions face au lobby des importateurs et des grandes surfaces,
- ✿ fédérer les professions au niveau de la distribution et de l'écoulement des produits,
- ✿ garantir la commercialisation des produits en tenant compte des coûts de production et dégager un revenu décent pour les agriculteurs,
- ✿ s'adapter au goût des consommateurs notamment concernant les produits frais et fermiers,
- ✿ créer un label BIO pour l'ensemble des filières de productions en Nouvelle-Calédonie.

#### B. Les mesures communes à la filière avicole calédonienne

- ✿ Encourager la création d'un syndicat des éleveurs de poulets de chair afin de fédérer la profession,
- ✿ développer l'information au consommateur concernant la composition des produits (réalisés à base d'œufs frais ou industriel) dans un souci de préserver le goût et la qualité),
- ✿ mettre en place des petites structures d'abattage collectif sur l'ensemble des provinces, ou réanimer celui qui existe à Lifou, par exemple,
- ✿ développer le système d'approvisionnement des aliments pour animaux, notamment la filière maïs,
- ✿ mettre en place une filière locale de poulets congelés entiers ou découpés,
- ✿ créer un label bio des œufs et des poulets de chair en particulier aux Iles Loyauté,
- ✿ s'adapter au goût des consommateurs notamment concernant les produits frais et fermiers,
- ✿ inciter les aviculteurs à poursuivre leurs efforts de mutualisation des moyens concernant la distribution des produits,
- ✿ harmoniser les fiches techniques afin d'établir la rentabilité et la viabilité d'une exploitation,
- ✿ soutenir l'installation des jeunes agriculteurs dans cette filière et plus particulièrement en province Nord et Iles Loyauté,
- ✿ préserver la race « bankiva » présente sur les îles.

## *IV - CONCLUSION*

Entre importations effrénées et production locale insuffisante, la Nouvelle-Calédonie doit se doter des moyens techniques, financiers et humains lui permettant d'établir une politique agricole d'envergure afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Par cette étude, **le conseil économique et social apporte** son soutien à l'ensemble des productions locales en devenir en Nouvelle-Calédonie. Compte tenu de l'importance de la filière avicole au sein de l'alimentation calédonienne, l'institution souligne le poids économique de cette dernière et des futurs développements qu'elle augure.

En effet, la professionnalisation et la spécialisation de ce secteur d'activité prometteur devraient garantir à un jeune agriculteur volontaire une source de revenus satisfaisante contribuant ainsi au développement durable de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie.

**LE SECRETAIRE**

**LE PRESIDENT**

**Paulo SAUME**

**Robert LAMARQUE**

# ANNEXES

## Annexe n°1 : tableau récapitulatif

| Initial   | 2000             | 2001             | 2002             | 2003             | 2004           | 2005             |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|
| Douzaines d'œufs  | 2.673.000        | 2.522.417        | 2.791.083        | 2.836.600        | 2.758.000      | 2.650.361        |
| Poussins d'un jour  | 484.000          | 479.000          | 551.000          | 581.000          | 604.000        | 630.000          |
| Poulets de chair  | 597,3 t          | 647,0 t          | 594,8 t          | 800 t            | 732,6 t        | 867,4 t          |
| Poules de réforme   | 123,7 t          | 81,6 t           | 85,5 t           | 102 t            | 82,9 t         | 78,1 t           |
| Canards ; Pintades ; Cailles ;<br>Pigeons ; Dindes ; faisans<br>(1) | 91,7 t           | 108 t            | 79,6 t           | 87,8 t           | 81,4 t         | 86,5 t           |
| <b>PRODUCTION LOCALE<br/>TOTALE</b>                                 | <b>812,7 t</b>   | <b>836,6 t</b>   | <b>759,9 t</b>   | <b>989,8 t</b>   | <b>896,9 t</b> | <b>1.032 t</b>   |
| <b>IMPORTATIONS</b>   | <b>6.536,9 t</b> | <b>6.511,2 t</b> | <b>7.154,3 t</b> | <b>7.272 t</b>   | <b>7.956 t</b> | <b>7.818,1 t</b> |
| <b>CONSOMMATION</b>   | <b>7.349,6 t</b> | <b>7.347,8 t</b> | <b>7.914,2 t</b> | <b>8.261,8 t</b> | <b>8.853 t</b> | <b>8.850,1 t</b> |
| <i>(Source DAVAR/ERPA/Provinces)</i>                                |                  |                  |                  |                  |                |                  |

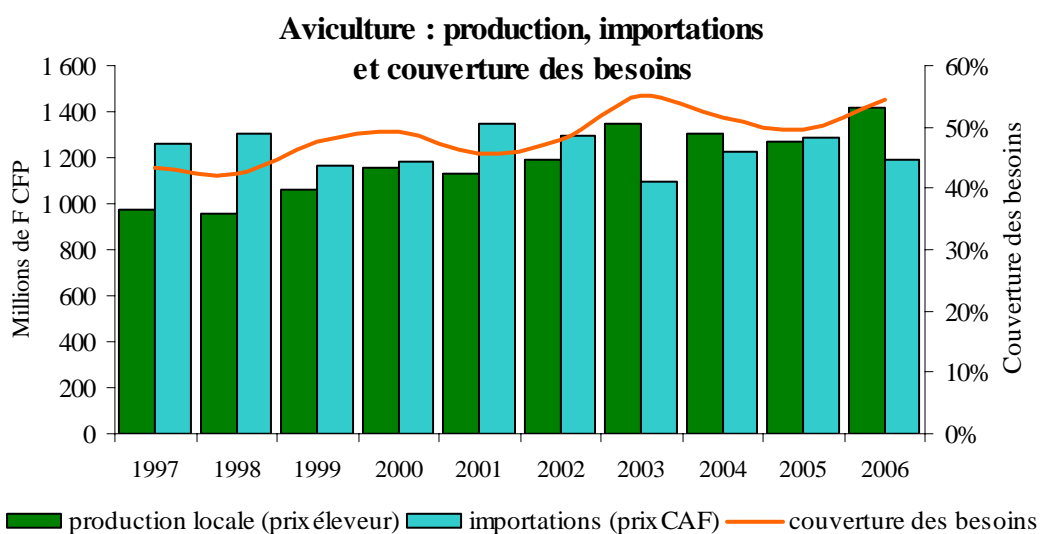
## Annexe n°2 : Une production croissante de viandes de volailles

|  | 1997         | 1998         | 1999         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005         | 2006 <sup>p</sup> |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|
| <b>IMPORTATIONS (en millions de F CFP)</b>     |              |              |              |              |              |              |              |              |              |                   |
| viande de poulet                               | 1 114        | 1 159        | 1 012        | 1 024        | 1 161        | 1 124        | 918          | 1 016        | 1 081        | 965               |
| viande de basse cour *                         | 106          | 105          | 114          | 122          | 156          | 131          | 136          | 169          | 170          | 189               |
| œufs à couvrir                                 | 38           | 31           | 30           | 32           | 24           | 32           | 34           | 34           | 34           | 29                |
| poussins d'1 jour                              | 7            | 8            | 6            | 8            | 8            | 8            | 6            | 6            | 5            | 5                 |
| <b>total des importations</b>                  | <b>1 265</b> | <b>1 303</b> | <b>1 163</b> | <b>1 185</b> | <b>1 349</b> | <b>1 295</b> | <b>1 094</b> | <b>1 225</b> | <b>1 291</b> | <b>1 188</b>      |
| <b>PRODUCTION (en millions de F CFP)</b>       |              |              |              |              |              |              |              |              |              |                   |
| viande de poulet                               | 261          | 264          | 350          | 359          | 341          | 385          | 520          | 478          | 423          | 500               |
| viande de basse-cour *                         | 43           | 64           | 84           | 103          | 109          | 80           | 86           | 71           | 67           | 55                |
| poussins et autres animaux vivants<br>exportés | 9            | 10           | 3            | 1            | 1            | 10           | 13           | 8            | 9            | 7                 |
| œufs de consommation                           | 657          | 622          | 627          | 693          | 679          | 717          | 731          | 750          | 770          | 859               |
| <b>total des productions</b>                   | <b>970</b>   | <b>960</b>   | <b>1 063</b> | <b>1 156</b> | <b>1 131</b> | <b>1 191</b> | <b>1 351</b> | <b>1 306</b> | <b>1 270</b> | <b>1 420</b>      |
| <b>Couverture des besoins</b>                  |              |              |              |              |              |              |              |              |              |                   |
| œufs de consommation                           | 100%         | 100%         | 100%         | 100%         | 100%         | 100%         | 100%         | 100%         | 100%         | 100%              |
| viande de poulet et basse cour                 | 20%          | 21%          | 28%          | 29%          | 25%          | 27%          | 37%          | 32%          | 28%          | 33%               |
| <b>Total filière avicole</b>                   | <b>43%</b>   | <b>42%</b>   | <b>48%</b>   | <b>49%</b>   | <b>46%</b>   | <b>48%</b>   | <b>55%</b>   | <b>52%</b>   | <b>50%</b>   | <b>54%</b>        |

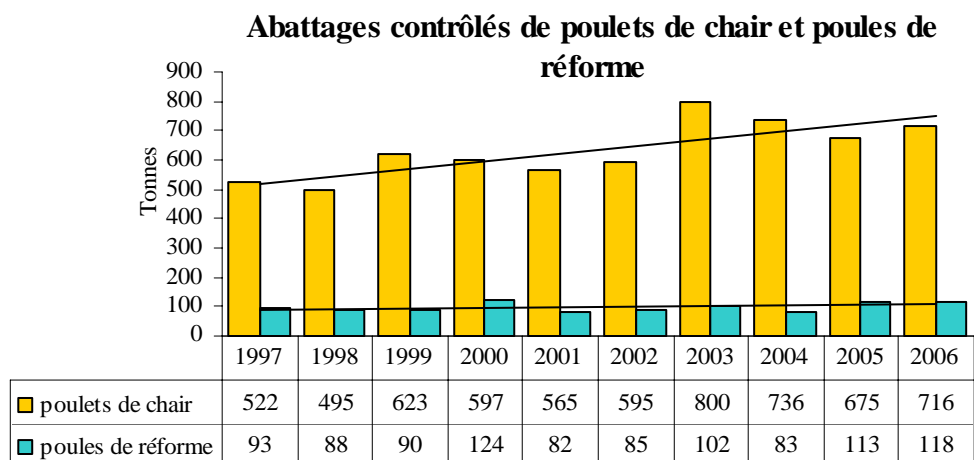
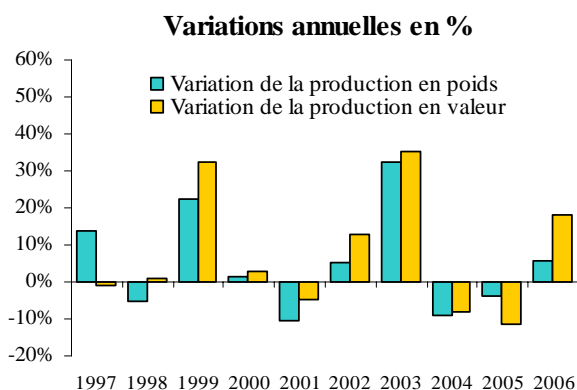
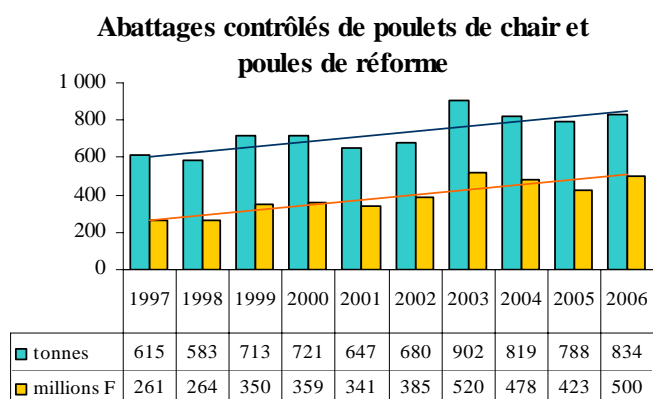
\* y compris gibier à plumes

p : données provisoires

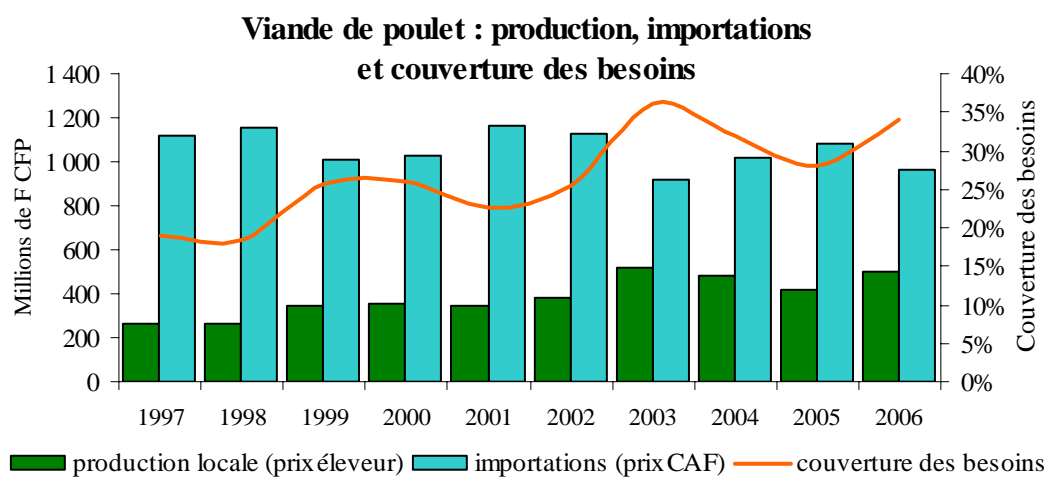
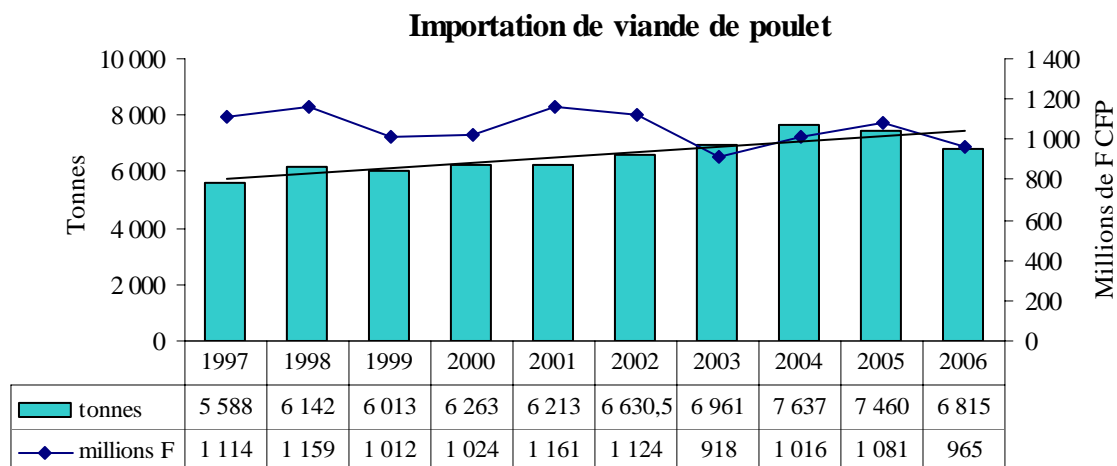
(Source : Douanes, DAVAR, provinces, ERPA, SCAC, producteurs)



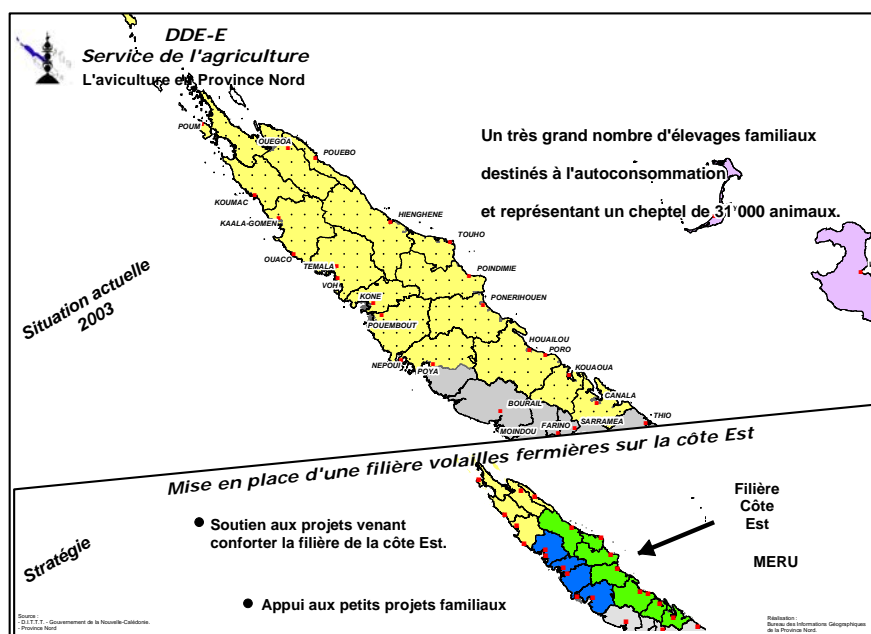
## Annexe n°3 La commercialisation de viande de poulet local



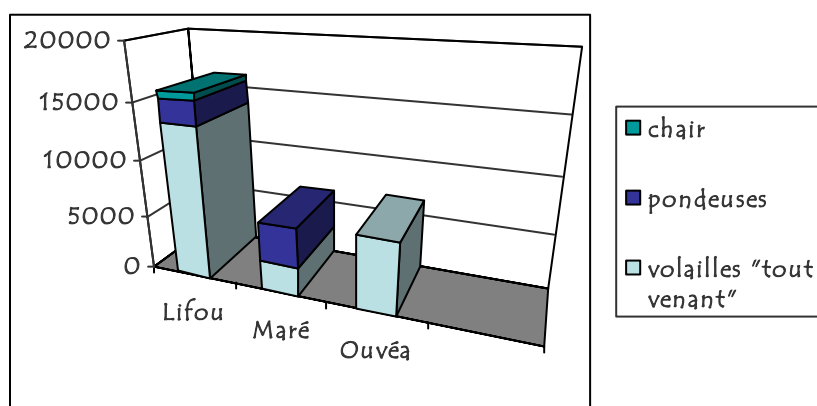
## Annexe 4 : Les importations de viande de poulet poursuivent leur progression



## Annexe n°5 : représentation de l'aviculture en province Nord



## Annexe n°6 : répartitions des productions avicoles en province des Iles Loyauté



## Annexe 7 : importations de jaunes d'œufs séchés et autres dérivés (source services de douanes de la Nouvelle-Calédonie)

| Type d'importations                                 | 2005                 | 2006                 | 2007          |
|---|----------------------|----------------------|---------------|
| Jaunes séchés                                       | 1 tonne              | 330 kg               | 329 kg        |
|   | 694 000 F.CFP        | 325 000 F.CFP        | 363 000 F.CFP |
| Œufs séchés complets et autre que des jaunes d'œufs | 3,220 tonnes         | 2,8 tonnes           | 250 kg        |
|   | 1,979 millions F.CFP | 1,908 millions F.CFP | 168 000 F.CFP |

Annexe n°8: poule BANKIVA

